

CODE DE VIE

CHARTRE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION

Dans notre école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Selon la loi 56, ces gestes inacceptables doivent être déclarés auprès de la direction générale de la CSDA.

INTIMIDER C'EST...

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser ; » ; LIP, art. 13, 1.1



IL Y A INTIMIDATION QUAND...

- ☞ Gestes négatifs répétitifs et constants contre la victime.
- ☞ Déséquilibre de force entre l'intimidateur et la victime.
- ☞ Différence entre les émotions ressenties par l'intimidateur et par celui qui est la cible suite à un incident d'intimidation.
- ☞ Intention ou non de faire du tort.

LA CYBERINTIMIDATION EST...

De l'intimidation qui se sert d'un canal électronique (téléphone, ordinateur, iPod, tablette, etc.) pour atteindre sa victime. Tout comme l'intimidation, la cyberintimidation est criminelle au sens de la loi. Pour obtenir plus de renseignements, nous t'invitons à visiter le site Internet :

<http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca>.

Nous, jeunes, intervenants et parents, nous nous donnons la main :

- ☞ Pour dire NON à toute forme d'intimidation ;
- ☞ Pour travailler ensemble pour prévenir l'intimidation et être prêt à intervenir ;
- ☞ Pour briser le silence et dénoncer les actes d'intimidation ;
- ☞ Pour agir et refuser d'assister passivement à ces comportements ;
- ☞ Pour écouter et offrir de l'aide aux victimes ;
- ☞ Pour prendre au sérieux et ne pas banaliser les actes d'intimidation.

Au Rucher, intimider ce n'est pas toléré !